



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASALABRIVA

N°30/2023-1

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de novembre à 10h30, le Conseil Municipal de Casalabriva s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MICHELETTI Vincent, Maire

**Etaients présents (7) :** Micheletti Vincent, Renucci Sandrine, Etori Lionel, Massaro Gilles, Olivesi Madeleine, Pastorino Julien, Vandini Marie-Claude,

**Représentés (1) :** Vittori Marie-Thérèse par Vandini Marie-Claude,

**Absents (2) :** Muselli Michel, Pajanacci Jean Paul,

**Secrétaire de séance :** Madame Renucci Sandrine.

### REHABILITATION DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

#### 1-SECTEUR CUPARCHIATELLA

La Mairie a engagé une opération ambitieuse de réhabilitation de la voirie communale et du réseau d'assainissement des eaux pluviales le de Cuparchiatella.

Ces travaux s'inscrivent dans une volonté forte de sécurisation des usagers de la route et des riverains.

La gestion des eaux pluviales permettra d'assurer la pérennité des ouvrages existants, ainsi que d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Le Maire dépose donc sur le bureau une étude d'Avant Projet dressé par le Bureau d'Etudes Techniques CETAVIA dont le montant s'élève à la somme de **240 000,00 EUROS HT** et **264 982,80 EUROS TTC** se répartissant comme suit :

	<b>Euros</b>
<b>Estimation prévisionnelle (HT)</b>	<b>219 428,00 €</b>
Aléas et imprévus (HT)	5 372,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre (HT)	15 200,00 €
<b>Dépense subventionnable (HT) DETR</b>	<b>224 800,00€</b>
<b>Dépense subventionnable (HT) CDC</b>	<b>240 000,00 €</b>
TVA 10%	21 942,80 €
TVA 20%	3 040,00 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>264 982,80 €</b>

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Dépenses subventionnables</b>	<b>Montant subvention</b>
Etat (DETR)	40	224 800,00€	89 920,00 €
Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	40	240 000,00€	96 000,00 €
Part Contributive de la commune y compris TVA	20		79 062,80 €
<b>TOTAL</b>			<b>264 982,80 €</b>

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

Approuve dans toute sa teneur l'Etude d'Avant Projet dressé par le Bureau d'Etudes Techniques POZZO DI BORGIO s'élevant à la somme de **240 000,00 EUROS HT** et **264 982,80 EUROS TTC** et le plan de financement proposé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000715-20231130-30-2023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2024

## 2-SECTEUR ACQUELLA

La Mairie a engagé une opération ambitieuse de réhabilitation de la voirie communale et du réseau d'assainissement des eaux pluviales du chemin de l'Acquella.

Ces travaux s'inscrivent dans une volonté forte de sécurisation des usagers de la route et des riverains.

La gestion des eaux pluviales permettra d'assurer la pérennité des ouvrages existants, ainsi que d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Le Maire dépose donc sur le bureau une étude d'Avant Projet dressé par le Bureau d'Etudes Techniques CETAVIA dont le montant s'élève à la somme de **400 000,00 EUROS HT** et **440 587,60 EUROS TTC** se répartissant comme suit :

	Euros
<b>Estimation prévisionnelle (HT)</b>	<b>328 676,00 €</b>
Honoraires de maîtrise d'œuvre (HT)	30 000,00 €
Missions complémentaires (HT)	8 600,00 €
Aléas et imprévus (HT)	32 724,00 €
<b>Dépense subventionnable (HT)</b>	<b>400 000,00 €</b>
TVA 10%	32 867,60 €
TVA 20%	7 720,00 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>440 587,60 €</b>

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subventions	Taux	Dépenses subventionnables	Montant subvention
Collectivité de Corse - Fond de Solidarité Territorial (FST)	80	400 000,00 €	320 000,00 €
Part Contributive de la commune y compris TVA	20		120 587,60 €
<b>TOTAL</b>			<b>440 587,60 €</b>

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

Approuve dans toute sa teneur l'étude d'Avant Projet dressé par le bureau d'études Techniques POZZO DI BORGIO s'élevant à la somme de 400 000 euros HT et 440 587.60 euros TTC se répartissant comme suit et le plan de financement proposé.

Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Affichée à Casalabriva, le 1er décembre 2023

Publié sur le site interne le 1er décembre 2023

Le Maire  
Micheletti Vincent



La secrétaire de séance  
Renucci Sandrine



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).